

AVIS DE COURSE

Course en double du 29 au 30 Avril 2017



100 miles en une étape autour_des iles de Bretagne Sud

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV)
- 1.2. Le règlement sportif de la FFV
- 1.3. Le Règlement pour Prévenir des Abordages en Mer (RIPAM)
- 1.4. La Règle IRC 2017
- 1.5. Le règlement du Championnat Atlantique en Double IRC UNCL 2017
- 1.4. La liste des matériels de sécurité des règles de sécurité pour une navigation à plus de 6 miles des côtes: applicable à tous les navires de plaisance d'une longueur de coque inférieure à 24 mètres.

2. SIGNALETIQUE DE L'ORGANISATION

Une signalétique (flammes, cagnard numéroté) sera remise par l'organisation et devra être visible sur le voilier durant toute la course. La pose et le maintien en bon état de cette signalétique sont de la responsabilité des concurrents. Au port, les concurrents doivent arborer en mâture les pavillons de l'épreuve fournis par l'organisation.

3. ADMISSIBILITE, INSCRIPTION

3.1. Les concurrents français doivent être licenciés auprès de la Fédération Française de Voile, et avoir souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant les dommages causés aux tiers. Les participants de nationalité étrangère courant sur des bateaux français ou étrangers doivent être en possession d'un document attestant de leur appartenance à une autorité nationale affiliée. Ils doivent pouvoir justifier d'une assurance en Responsabilité Civile d'un montant de 1,5 million d'euros minimum. Une licence de Voile Française pourra être délivrée à tout concurrent étranger.

- 3.2. N'est autorisée que la présence d'une personne du groupe 3 ISAF par bateau, peu importe qu'elle en soit le skipper ou l'équipier.
- 3.3. La régate est ouverte à tous les bateaux jaugés IRC et disposant d'un certificat IRC en cours de validité.
- 3.4. Un classement "croiseurs", extrait du classement général, sera réservé à une classe dite de "croiseurs", à condition qu'il y ait plus de 7 bateaux de ce type Pour le Championnat Atlantic UNCL, un classement spécifique sera établi.
- 3.5. En accord avec l'UNCL et l'organisateur (ACL), les LV Certificats IRC ou certificat IRC à durée de validité limitée, sont acceptés sur la Duo Demi-Clé 2017. Les conditions d'obtention du LV Certificat IRC sont précisées sur le site Internet de l'UNCL : http://www.uncl.com/Le-LV-IRC-Certificat-un-certificat.html.
- 3.6. La course est ouverte à 30 bateaux maximum. Le Comité d'Organisation peut décider d'inviter des bateaux supplémentaires au nombre maximum d'inscrits.
- 3.7. Les inscriptions sont ouvertes à partir du 09 décembre 2016. L'inscription est comptabilisée à la date de réception du bulletin de participation accompagné du règlement de $200 \, €$ par bateau, bénéficiant ou non d'un soutien publicitaire (en cas de désistement après le $01 \, \text{mars} \, 2017$ un forfait de $100 \, €$ sera retenu).
- 3.8. La liste des concurrents et liste d'attente seront affichées sur le site internet <u>www.atlantic-course-au-large.com</u> (rubrique téléchargement)
- 3.9. Documents et informations à fournir lors de l'inscription :
 - Bulletin de participation
 - Licence FF Voile 2017 accompagnée du certificat médical valide pour chaque membre d'équipage et d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - L'autorisation de port de publicité
 - La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur
 - Certificat de jauge IRC 2017 ou certificat LV IRC 2017
 - Certificat d'assurance valide en responsabilité civile
 - N° de téléphone portable accessible pendant la semaine de compétition
 - Groupe ISAF : les concurrents sont tenus de déclarer leur appartenance après avoir vérifié auprès de l'ISAF à quel groupe ils appartiennent (groupe 1: amateur ; groupe 3 : professionnel). Les contestations éventuelles seront traitées par Jury : voir le document FFV

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire et l'envoyer accompagné du règlement requis de 200 €, chèque établi à l'ordre de l'Association ACL, 33 rue du Port – 56570 LOCMIQUELIC (formulaire d'inscription en ligne sur le site internet de l'association ACL).

La déclaration du nom de l'équipier sera exigée au plus tard le 30 mars 2017.

4. PROGRAMME

• Vendredi 28 Avril 2017

14H à 18H Confirmation des inscriptions, Contrôles de Jauge éventuel, Contrôles de sécurité

17H remise des IC (téléchargeable une semaine avant sur le site ACL)

18H tous les bateaux doivent être présents à Port Louis

18H30 : Pot de bienvenue à la capitainerie

19H30 : contrôle des feux des navires

Samedi 29 Avril 2017

De 9h à 12h00 : Confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité (Fin)

14H : Briefing skippers et prévisions Météo

16h00 : Mise à disposition du Comité de course pour le départ d'un parcours semihauturier de 100 milles en Bretagne Sud

Dimanche 30 Avril 2017

10h00 : Arrivée des bateaux

Buffet froid toute la journée sous notre chapiteau

14h00 remise des prix et cocktail à la capitainerie

5. JAUGE

Chaque bateau doit adresser au comité d'organisation un certificat IRC valide établi avant le 25 Avril 2017.

Un contrôle pourra être effectué à tout moment de l'épreuve sur demande du Comité de Course, du Comité de Réclamation ou du Comité de Jauge.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles lors de l'accueil des concurrents à Port Louis, le vendredi 28 avril 2017 à partir de 17h.

7. CLASSEMENTS

- 7.1. Le Système de Points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué
- 7.2.. Les ex aequo seront départagés par l'application de la RCV A 8
- 7.3. Le classement de la DUO DEMI CLE sera le classement en temps compensé IRC et sera doté de prix.
- 7.4. La course se courre avec un coefficient 1
- 7.5. Les bateaux identifiés lors de l'inscription comme "croiseurs" seront classés dans un classement unique "IRC Croiseurs". Ce classement sera réservé aux voiliers équipés d'un génois sur enrouleur, ce génois étant la seule voile d'avant (à l'exception du tourmentin) à bord du voilier. il est précisé que l'IRC prévoit une détaxe pour les bateaux équipés d'un génois à enrouleur si le génois a un recouvrement LP>130%.

Les spis sont autorisés. Les équipages de ces voiliers sont exclusivement constitués de deux personnes du groupe 1 ISAF (amateurs).

7.6. Le Challenge "LECLERC RIANTEC" récompensera spécifiquement le 1er en temps réel de la DUO DEMI CLE.

8. SECURITE

8.1. Les bateaux devront être équipés du matériel décrit dans la liste de la Division 240 pour une navigation à plus de 6 miles des côtes: applicable à tous les navires de plaisance d'une longueur de coque inférieure à 24 mètres :

Outre le matériel obligatoire que le bateau doit avoir, l'organisation demande que le bateau soit équipé d'une VHF fixe de puissance 25W en état de marche.

- 8.2. Les concurrents devront porter sur eux un gilet de sécurité pendant toute la durée de la régate.
- 8.3. En cas de navigation de nuit, les concurrents devront porter sur eux une lampe flash light automatique.
- 8.3 La liste des matériels de sécurité : liste de la Division 240 pour une navigation à plus de 6 miles des côtes: applicable à tous les navires de plaisance d'une longueur de coque inférieure à 24 mètres

9. AIDE EXTERIEURE

- Les pilotes automatiques sont autorisés, ceci modifie la RCV 52
- Tout système d'aide à la navigation est autorisé
- Le routage extérieur n'est pas autorisé
- Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course

10. PLACE AU PORT

Les places au port de Port-Louis seront gratuites du 23 avril au 1 mai

10. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter un des administrateurs de l'association ACL à Locmiquelic :

Michel BORNE (Président), Mob: +33 (0)6 18 41 75 86

Sylvain PONTU (Coordinateur course), Mob: +33 (0)6 20 36 64 36

Ou par email à <u>duodemicle@gmail.com</u>